

ASSISTANT DE FRANÇAIS A L'ETRANGER

Les assistants de français sont affectés dans des établissements scolaires (primaire ou secondaire) ou universitaires pour une durée comprise entre 4, 5 et 12 mois selon les destinations. Etant recruté par les autorités étrangères d'accueil, l'assistant peut avoir un statut différent selon les pays (stagiaire, boursier, salarié).

Tous les renseignements concernant les conditions de travail (durée, rémunération, protection sociale) sont expliqués dans les fiches pays, accessibles sur le site de France Education international. Ces conditions peuvent différer d'un pays à l'autre et varier d'une année sur l'autre.

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger>

France Éducation international:

1 avenue Léon-Journault

92318 - Sèvres

<https://www.france-education-international.fr/>